

Rodez Pédophilie : le moine, le juge et l'archevêque

LAURENT HORTES 22/10/2011, 06 h 00

3 réactions



A Bonnecombe, ceux qui ont contribué à faire la lumière ont été exclus. (D. BRUEL)

Le 30 novembre prochain, le tribunal correctionnel de Rodez, jugera Pierre-Étienne Albert, ex-religieux de la communauté catholique des Béatitudes, en présence d'une petite dizaine de parties civiles. Il est soupçonné d'avoir agressé sexuellement près de quarante mineurs ! Retour sur un fiasco judiciaire, spirituel et humain.

1 Le fiasco judiciaire

L'affaire débute dans les années 2000, lorsqu'une jeune femme, originaire de Normandie, accuse le prévenu d'agression sexuelle. Un juge d'instruction est alors désigné par le tribunal d'Avranches. Le magistrat instructeur va entendre Pierre-Étienne Albert sous un statut de témoin assisté, qui reconnaît en partie les faits. Mais il n'est pas mis en examen. Finalement ce magistrat informe le parquet d'Avranches qu'une partie des faits sont prescrits et que les autres ne relèvent pas de sa compétence. En effet, parmi les victimes identifiées, on trouve des adolescents à Cordes-sur-Ciel (Tarn), Chambéry (Haute-Savoie), Ouistreham (Manche)... Au fur et à mesure des déplacements de Pierre-Étienne Albert.

Or, pour une raison inexplicquée, ce dossier continue à "sommeiller" gentiment dans un placard normand. Jusqu'en 2007. Car entre-temps, Pierre-Étienne est accueilli à l'abbaye de Bonnecombe aux portes de Rodez. Et là, Muriel Gauthier et le père Jean-Baptiste Tison, membres des Béatitudes le poussent à confesser ses actes. Et la liste est longue. La justice est à nouveau saisie et un magistrat instructeur de Rodez désigné en février 2008. Séverine Contival va enquêter, croiser les témoignages et mettre le religieux en examen. Mais pour certaines victimes, il est déjà trop tard, en raison des délais de prescriptions. Prescription qui évitera à certains hiérarques de la communauté, pourtant informés des actes de Pierre-Étienne, d'être poursuivis pour non-dénonciation.

2 Le fiasco spirituel

L'église catholique n'a mis en place qu'en 2002 une politique de dénonciation des agressions sexuelles. Mais **ses agissements dans l'affaire de Pierre- Étienne ne plaident pas en sa faveur**. Car depuis, qui a été sanctionné, en priorité ? Ceux qui ont dénoncé le scandale. L'abbaye n'accueille plus la communauté, et ses membres, le père Tison inclus, ont été poussés vers la sortie, bien que toujours installés à Bonnecombe.

Quant à leurs témoignages, on a tenté de les discréditer : le 2 mars dernier, l'abbé Cavaillon, official provincial, a été condamné par le tribunal correctionnel de Rodez à 38 € d'amende pour injure non publique. Lors d'une soirée privée, il a reconnu avoir traité Muriel Gauthier de "folle".

3 Le fiasco humain

Lors du reportage de France 3, diffusé mercredi soir une plaignante a confessé avoir douté d'elle-même, se demandant si elle n'avait pas affabulé.

L'église catholique, par son incapacité à mettre en cause l'un des siens – le père Tison avait écrit au Vatican pour dénoncer les pressions dont lui et les autres membres de la communauté étaient l'objet –, **a beaucoup perdu de sa crédibilité**. Au final on partagera cette pensée de Me Stéphane Mazars, avocat d'une des parties civiles : "Intellectuellement pour ces gens-là, la justice de Dieu passe avant celle des hommes."

DIFFAMATION POUR MGR CARRE

France 3 a diffusé mercredi soir une enquête sur cette affaire, dans le cadre de "Pièces à conviction". À l'issue de cette diffusion, Mgr Pierre-Marie Carré, archevêque de Montpellier a annoncé, jeudi, « se réserver le droit de porter plainte en diffamation ». Il estime en effet avoir été accusé « à plusieurs reprises d'avoir couvert des actes présumés délictueux ». Archevêque d'Albi de 2000 à 2010, Mgr Carré, joint par téléphone hier, dément avoir eu à cette époque tout lien hiérarchique avec les protagonistes de ce dossier. D'où son étonnement : « Je n'ai jamais été entendu par la justice dans cette affaire », souligne-t-il. « Et si j'ai effectivement rencontré Pierre-Étienne, c'était trois jours avant sa convocation devant le juge d'instruction. J'ai alors estimé qu'il devait s'exprimer devant le juge et pas devant moi. » En conclusion, il tient à « dire toute ma compassion pour les victimes. La pédophilie est un crime odieux et très grave ».

LA COMMUNAUTE

La communauté des Béatitudes ("Communauté du lion de Juda et de l'agneau immolé" pour être précis) a été fondée à Montpellier le 25 mai 1973. Dans la mouvance du renouveau charismatique, elle mêle laïcs et religieux. En 1979, première reconnaissance officielle par le diocèse d'Albi, alors dirigé par Mgr Coffy.

Aujourd'hui, elle est présente dans 25 pays au monde. En décembre 2002, elle devient "association privée de fidèles internationale de droit pontifical". Mais depuis 2007, elle fait l'objet de signalements auprès de la Miviludes, pour des pratiques sectaires. Aussi, en octobre 2009, sur recommandation du Saint-Siège, elle revient sous l'autorité du diocèse de Toulouse. Et en septembre 2010, le dominicain Henri Donneaud est nommé commissaire pontifical. Il en devient de fait le "patron", et engage une réforme en profondeur de ses structures.